



## Projet relève 2014

### Stage pratique d'initiation à la chasse au PETIT GIBIER

#### Description générale du projet

But :	Dans le cadre du programme Jeunesse Nature; Offrir une première expérience de chasse au petit gibier à des jeunes afin de favoriser la relève chez les chasseurs de la région de la Chaudière-Appalaches, Estrie et Québec dans le but d'assurer la perpétuité des retombées économiques associées à la chasse.
Clientèle recherchée :	<ul style="list-style-type: none"><li>• 72 jeunes (garçons ou filles) âgés de 12 à 17 ans</li></ul>
Lieu et dates de l'activité :	<b>Territoire de la Zec Jaro, 551, Route 173, Saint-Théophile</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Dimanche 23 novembre 2014: 1 journée de 12 jeunes (12-17 ans) et leurs accompagnateurs</li><li>• Samedi 13 décembre 2014 : 1 journée de 12 jeunes (12 à 17 ans) et leurs accompagnateurs.</li><li>• Dimanche 14 décembre 2014 : 1 journée de 12 jeunes (12 à 17 ans) et leurs accompagnateurs.</li></ul>

<p><b>Conditions particulières à respecter :</b></p>	<p style="text-align: center;"><b><u>PARTICIPANTS</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avoir entre 12 et 17 ans;</li> <li><b>2. Être détenteur d'un certificat du chasseur : code F (arme à feu);</b></li> <li>3. N'avoir encore jamais participé à un stage pratique d'initiation à la chasse au petit gibier sur le territoire de la Zec Jaro;</li> <li>4. Être accompagné d'un mentor de plus de 25 ans voir exigences ci-contre);</li> <li>5. Résider de façon permanente dans la région de la Chaudière-Appalaches; de l'Estrie ou de Québec.</li> <li>6. Être disposé à défrayer des frais de base établis à 50 \$ conjointement avec votre mentor, une fois votre candidature confirmée.</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b><u>MENTORS</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ne posséder aucun antécédent judiciaire en regard de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (C.61.1);</li> <li>2. Être âgé de 25 ans et plus;</li> <li>3. Être détenteur d'un certificat du chasseur : code F (arme à feu);</li> <li>4. Être détenteur d'un permis de possession d'arme à feu ou d'un permis de possession et d'acquisition d'arme à feu;</li> <li>5. Être disposé à encadrer et à accompagner un (e) participant (e) pendant toute la durée de l'activité;</li> <li>6. Être disposé à fournir un engin de chasse et les munitions appropriées au participant pendant l'activité;</li> <li>7. Être disposé à défrayer les frais totaux de base établie au point 7 du participant.</li> <li>8. Être équipé d'un cellulaire fonctionnel pour sécurité.</li> </ol>
--	---	---

<p>Engins de chasse autorisés :</p>	<p>Au cours des deux fins de semaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fusil (.12, .410, .16, etc...)</li> <li>•</li> </ul>
-------------------------------------	--

## Description détaillée du projet

Pour assurer une relève chez les chasseurs de petit et garantir la perpétuité des bénéfices économiques qui découlent de cette activité, il est impératif de faire connaître la chasse aux non-initiés. La ressource étant abondante sur le territoire de la Zec Jaro, ce projet vise à profiter de ce potentiel pour offrir une opportunité à des chasseurs novices n'ayant jamais eu d'expérience pratique de chasse au petit gibier.

La sélection des participants se fait à partir du principe du premier inscrits premier servi, étant bien sûr établi à partir du respect des conditions d'admissibilité ci-dessus.

**En aucun cas, les mentors ne seront autorisés à utiliser une arme de chasse ou à chasser au cours de cette activité. Leur rôle se limitera à accompagner le nouvel initié directement sur les sites de chasse et à lui prodiguer les conseils nécessaires.**

Chacune des équipes retenues (participants, mentors) devra déboursier un montant de \$ 50; (par carte de crédit, mandat-poste ou chèque visé libellé à l'ordre de la Société beauceronne de gestion faunique) lors de l'inscription officielle des participants. Ce montant servira à défrayer une partie des coûts de l'activité qui s'élèvent en réalité à plus de 400 \$ par groupes de participants. Les coûts excédentaires seront assumés par le programme Jeunesse Nature de la SBGF inc. (Zec Jaro). **Veillez noter qu'en cas de désistement, les frais de participation de \$50 pour l'activité du stage pratique d'initiation ne sont pas remboursés.**

**Chaque équipe participante aura droit à :**

1. Au repas du midi au Refuge du cerf de la zec Jaro<sup>1</sup>;
2. A une carte de membre et au forfait de chasse saisonnier de la zec Jaro (\$100) dans le cas du jeunes participant et à un droit de chasse au petit gibier d'une journée pour l'adulte accompagnateur, permettant d'assurer un retour parent-enfant sur la Zec Jaro.;
3. un permis de circulation journalier (pour le participant et le mentor);
4. Possibilité de récolter un maximum de 2 faisans à collier mâles lors d'une séance particulière de chasse au faisan à collier;
5. Possibilité de récolte de perdrix ou de lièvres d'Amérique;
6. une courte formation sur la réglementation, la sécurité et la manipulation des engins de chasse.
7. une courte formation sur les techniques de chasse offertes par un guide professionnel de chasse ainsi que les fournitures nécessaires :
8. Un dossard de qualité supérieur l'effigie de zec Québec. (\$30)

Les participants et leurs mentors ont la responsabilité de se rendre au chalet du Refuge du Cerf, sur le territoire de la Zec Jaro. Les participants mentor adulte devront fournir leur véhicule pour le déplacement de leur groupe sur le terrain. Ils auront la responsabilité d'amener leurs effets personnels : **vêtements très chauds pour chasser** (bottes, pantalons et manteaux doublés), **dossard orange** réglementaire, imperméable, mitaines, tuque, jumelle d'approche, vêtements de rechange, raquettes si nécessaire ainsi qu'une arme de chasse autorisée. Pour tous les groupes, l'arrivée au **Refuge du cerf** est prévue pour **8h AM**, la journée du stage.

<sup>1</sup> Seuls le participant et son mentor seront acceptés au Refuge du cerf. Aucune autre personne (amis, famille, conjoint, conjointe) ne sera acceptée.

Au total, deux sorties de chasse sont prévues pour chacune des équipes de deux participants. Le départ des participants du Refuge du Cerf est prévu pour 17H. Veuillez noter que les sorties de chasse se feront, beau temps, mauvais temps.

**SI VOUS RÉPONDEZ AUX EXIGENCES DU STAGE,  
POUR S' INSCRIRE  
C'EST TRÈS FACILE**

**SEULEMENT DEUX PETITES ÉTAPES :**

- 1. APPELEZ AU (418) 226-5276, RÉSERVEZ  
VOTRE DATE ET ACQUITTER LE MONTANT DE  
\$50**
- 2. RÉCUPÉRER LE FORMULAIRE  
D' INSCRIPTION, LE REMPLIR CORRECTEMENT  
ET LE FAIRE PARVENIR À LA ZEC JARO À :**

**Projet-relève- A/S Mlle. Louise Drouin  
Société Beauceronne de gestion Faunique inc.  
551, Route 173, c.p.155  
St-Théophile. Beauce  
GOM 2A0**

il est possible de rejoindre **Mlle Louise Drouin** ou **M Gilles Paquet** au (418) 226-5276 ou le (418) 225-7775, TOUS LES JOURS entre 9 h 00 et 17 h 00. (fax : 418-597-3954)

NOTE : Puisqu'il s'agit d'une activité d'initiation, l'organisation veillera à ce que le déroulement de chacune des journées d'activité se produise en tout respect de l'horaire, dans un esprit de sportivité, de découverte et de plaisir.

**Un rêve inoubliable au coeur de l'habitat  
De la gelinotte huppée et du lièvre d'Amérique sur la zec  
Jaro en Beauce.**